



Donation entre époux ou au dernier vivant

Par **georges jaimés**, le **22/06/2020** à **17:39**

Bonjour

Nous avons l'intention ma femme et moi de faire établir par un notaire une Donation entre époux pour nous préserver l'un et l'autre d'éventuelles velleités de la part d'un de nos enfants mais surtout pour ne pas obliger l'époux viavant à vendre l'appartement. Ma question est la suivante: Si nous devons déménager, devrions nous établir un nouvel acte ou bien un seul acte suffit?.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **22/06/2020** à **17:59**

Bonjour

Une donation au dernier vivant vaut pour les biens existants au moment d'un décès, il n'y a donc aucune obligation de modifier quoi que ce soit.

Par **georges jaimés**, le **22/06/2020** à **18:01**

Merci